

points de contact de ces maisons pour des fonctions comme l'information sur les sources d'approvisionnement, l'aide dans le cadre du PDME et la participation à des foires et missions commerciales. Le Groupe de travail a l'impression que les bureaux régionaux s'acquittent honnêtement de leurs responsabilités à l'égard des maisons de commerce, bien que les ressources allouées à ces dernières soient largement utilisées pour s'occuper des demandes dans le cadre du PDME.

La Direction des industries de services a maintenu un centre de liaison, au sein de l'Administration centrale du MEIR à Ottawa, pour recueillir de l'information sur le secteur des maisons canadiennes de commerce extérieur, et pour traiter avec d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec des associations commerciales et professionnelles nationales en vue de promouvoir les intérêts du secteur des maisons de commerce et leur utilisation la plus efficace possible. La Direction s'est notamment chargée de publier le Répertoire des sociétés canadiennes de commerce extérieur. De l'avis du Groupe, la Direction s'est efforcée de toujours avoir un rôle actif avec des ressources limitées et a pu ainsi mieux sensibiliser les services gouvernementaux et le secteur privé au rôle des maisons de commerce.

Un troisième élément pertinent de la structure du MEIR est constitué par les directions sectorielles, dont les responsabilités englobent la promotion des exportations dans leur secteur d'activité. Si la situation varie d'une direction à l'autre, le Groupe de travail a pu observer que ces directions sectorielles accordent peu de priorité à l'appui et à l'aide de maisons de commerce de bonne réputation s'occupant de produits relevant de leur secteur de responsabilité.

En ce qui concerne ces activités, le Groupe de travail recommande :

Recommandation 12

Que le gouvernement examine les ressources que les bureaux régionaux consacrent à aider et à appuyer le secteur des maisons de commerce pour s'assurer qu'elles répondent à ses besoins.

De façon générale, le Groupe de travail recommande :

Recommandation 13

Que le gouvernement établisse, au sein du ou des ministères intéressés, un bon centre de liaison qui serait doté d'un personnel connaissant bien le secteur des maisons canadiennes de commerce extérieur et qui aurait pour tâche de promouvoir ce secteur, tant au pays qu'à l'étranger.

Ce service devrait être chargé de fournir des renseignements sur les maisons de commerce aux industries et à tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les directions sectorielles intéressées et les missions commerciales à l'étranger, afin de coordonner les activités du programme gouvernemental de promotion des exportations liées aux maisons de commerce. Le service devrait superviser la mise à jour annuelle du Répertoire des sociétés canadiennes de commerce extérieur par le biais du *Système de repérage des débouchés* et ce, jusqu'à ce que l'association de maisons de commerce recommandée puisse assumer la publication de son propre répertoire.

ORGANISMES DE COMMERCE D'ÉTAT

Corporation commerciale canadienne (CCC)

La CCC a reçu pour mandat de contribuer à l'expansion du commerce entre le Canada et les pays étrangers. Ce vaste mandat est limité aux activités de gouvernement

à gouvernement. La Corporation a pour politique de ne pas concurrencer le secteur privé.

En 1983-1984, les ventes de la CCC ont totalisé 626 millions de dollars. La répartition géographique des demandes s'établissait comme suit :

TABLEAU V-2 — CCC — Répartition des ventes 1983-1984

(en millions de \$)	
États-Unis	517
Europe	44
Afrique	40
Amérique latine et Antilles	10
Agences internationales	5
OTAN	4
Pacifique et Asie	3
Autres	3
TOTAL	626

Les ventes à l'étranger — à l'exception du matériel de défense et des ventes aux États-Unis — n'ont représenté qu'une petite partie des activités de la CCC, soit environ 61 millions de dollars en 1983-1984. Il y a par conséquent eu des possibilités limitées de concurrence entre les maisons de commerce et la CCC.

Des représentants de la CCC nous ont expliqué que la Corporation fait des efforts pour s'assurer qu'elle n'entre pas en concurrence avec les maisons de commerce canadiennes. Dans ce contexte, le Groupe de travail recommande :

Recommandation 14

Que la Corporation commerciale canadienne s'en tienne strictement à sa pratique qui consiste à éviter la concurrence avec les exportateurs canadiens, et qu'elle continue de se limiter aux transactions de gouvernement à gouvernement.

Dans les cas où elle a recensé des possibilités d'utiliser des maisons de commerce, la CCC a eu certaines difficultés à trouver et à évaluer des maisons de commerce avec qui traiter. Une information actualisée sur les capacités de ces maisons est indispensable à une meilleure coopération entre la CCC et les maisons de commerce.

Afin d'améliorer les relations entre les maisons de commerce et la CCC, le Groupe de travail recommande :

Recommandation 15

Que la Corporation commerciale canadienne (CCC) établisse un centre de liaison avec les maisons de commerce et qu'elle ne fasse aucune distinction entre ces maisons et les fabricants lorsque des possibilités se présentent à la CCC ou lorsqu'elle lance des appels d'offres.

Le Groupe de travail est d'avis que la CCC devrait dorénavant accorder aux maisons de commerce, en matière d'approvisionnement, les mêmes possibilités que celles offertes aux fabricants. Il se peut que le manque d'information sur les maisons de commerce ait amené la CCC à traiter directement avec les fabricants plutôt qu'à passer par l'intermédiaire des maisons de commerce. Il serait bon que ces dernières déclarent à la Corporation les accords de représentation qu'elles ont conclus avec des fabricants.

Recommandation 16

Que les maisons de commerce déclarent leurs intérêts à la Corporation commerciale canadienne (CCC) afin que la Corporation puisse les consulter lorsque des débouchés pertinents sont portés à son attention.